

Le retour dans l'habitation 1/3

Le signal de fin d'alerte a été donné. Le retour à la normale doit s'effectuer dans le respect de la santé et de l'environnement. La fin de l'inondation ne signifie pas la fin des risques. Il est indispensable de veiller à ce que toutes les conditions de sécurité soient réunies pour se prémunir des blessures, des chutes, des incendies, des émanations ou du contact avec des substances nocives. Les enfants et les animaux doivent être écartés de la zone touchée par l'inondation.

Etat des lieux

Evaluation des dommages extérieurs

- Faire le tour de l'habitation pour constater les dégâts. Si des dommages structurels graves (fissures, ruptures, affaissements...) sont constatés, ne pas s'aventurer à l'intérieur : les dégradations peuvent s'aggraver progressivement ou soudainement.
- Être attentif aux odeurs de gaz. Elles peuvent provenir du réseau public de distribution et déclencher des explosions. Alerter les pompiers (18) si nécessaire.
- Alerter les pompiers si un déversement de matières dangereuses (hydrocarbures, substances chimiques...) ou un corps creux susceptible de contenir du gaz ou des hydrocarbures liquides est observé.

Modalités du retour à l'intérieur

- Sur le pas de la porte, se méfier à nouveau des odeurs de gaz.
- Si le disjoncteur est accessible à sec, couper le courant. Sinon, faire appel à un professionnel.
- Porter les Equipements de Protection Individuelle (EPI) : masque, bottes, gants, combinaison de protection et lampe-torche (Voir fiche prévention). Les eaux et les boues peuvent être contaminées par des matières toxiques surtout dans des locaux spécifiques comme les garages, les caves, les ateliers de bricolage... Par exemple, se méfier des fuites d'acide en cas de manipulation d'une batterie.
- Faire bien attention où vous posez les pieds. La couche de boue laissée par l'inondation est très glissante et peut dissimuler des objets piquants/coupants.
- Si la maison est restée fermée plusieurs jours, aérer en grand pendant au moins 30 minutes avant d'y passer du temps.

Organisation du chantier

- Faire un tour d'horizon du travail de nettoyage.
- Prendre des photos générales et détaillées des dommages. Elles vous aideront à mettre au point le plan de remise en état et à répondre à d'éventuelles questions de votre assureur.
- Réfléchir à plusieurs (entourage familial, voisins, réserves communales de sécurité civile...) à la remise en état.
- Déterminer vos priorités, estimer lucidement les aides ou moyens extérieurs qui seront nécessaires.
- Ne pas vouloir en faire trop et trop vite : vous y gagnerez en efficacité, en sécurité physique, en fatigue et en argent.

Evacuation des eaux stagnantes et de la boue

- Les méthodes pour évacuer l'eau stagnante et la boue dépendent de la superficie des lieux touchés et de l'épaisseur de boue. Dans le meilleur des cas, des balais-brosses, des pelles et des serpillères suffiront. Un aspirateur d'atelier pour déchets solides et humides et une pompe à eau électrique peuvent s'avérer nécessaires.
- L'eau et la boue contenues dans les sous-sols doivent être évacuées progressivement : environ 1/3 de la hauteur d'eau par jour afin de ne pas fragiliser les murs et les plafonds qui pourraient céder sous l'effet d'une brutale différence de pression.
- Si des fractions de boue sont souillées par des hydrocarbures ou d'autres matières toxiques, notamment dans les garages, débarras et les ateliers de bricolage, les isoler et les rassembler dans des emballages étanches, résistants et identifiés, et les regrouper avec les déchets dangereux.

Séchage

Le séchage doit être entrepris dès le retour dans l'habitation et doit continuer tout au long des étapes de remise en état. L'aération est la première étape du séchage. Le séchage peut nécessiter plusieurs semaines ou mois selon la saison et le climat et il peut être particulièrement long pour les bâtiments anciens.

Quelques conseils pour le séchage

- Par beau temps, ouvrir les portes et fenêtres. Allumer modérément les chauffages : une température trop élevée risque de favoriser le décollement et la déformation de certains matériaux comme les placages.
- Ecartez des murs tout objet et meuble.
- Démontez les prises de courant, en prenant toutes les précautions d'usage, pour favoriser la ventilation entre le mur et la cloison.
- Décoller les papiers peints.
- Placer des ventilateurs pour évacuer l'air humide vers l'extérieur ou recourir à des déshumidificateurs.
- Percer dans les doubles cloisons des trous de 2 à 3 cm de diamètre en haut et en bas. S'il s'agit de cloisons montées sur ossatures métalliques, les démonter. Ces opérations sont réservées aux bricoleurs et bricoleuses confirmé(e)s. Sinon faire appel à un professionnel.

Avant de rétablir l'électricité, faire contrôler le système électrique par un professionnel. En transition, il est possible d'utiliser un générateur portable.

Attention, ne pas utiliser d'appareils fonctionnant avec un moteur à essence à l'intérieur de votre maison, ni près des fenêtres, au risque d'être empoisonné au monoxyde de carbone !

Avant de consommer l'eau du robinet, il faut s'assurer de sa potabilité et être à l'écoute de la mairie et du syndicat des eaux.

Le retour dans l'habitation 2/3

Evacuation et tri des déchets

Les télévisions, appareils électriques et électroniques, mobiliers, vêtements, produits pharmaceutiques, ménagers et alimentaires imprégnés sont maintenant des déchets. Ils doivent être triés, transportés, regroupés et éliminés réglementairement pour éviter les effets collatéraux sur la santé et l'environnement (pollution des nappes phréatiques servant à l'alimentation en eau potable, décharges sauvages, envoi de déchets plastiques, prolifération des rats et des moustiques...). Le dépôt sauvage et le brûlage des déchets à l'air libre sont interdits : ils sont dangereux pour l'état sanitaire des populations et l'environnement.

Evacuer immédiatement les irrécupérables

- Tout ce que contiennent les réfrigérateurs et les congélateurs. S'il faut vous défaire de ces appareils, les vider avant par respect pour les récupérateurs et pour préserver leur santé et la santé publique.
- Tous les objets « mous » ayant été en contact avec les eaux d'inondation : matelas, sous-tapis, meubles capitonnés, peluches, jouets, oreillers, objets rembourrés, revêtements muraux et de sols... Ils sont des réservoirs à moisissures.
- Tous les matériaux isolants fibreux ou en panneaux. Ils ont perdu leurs propriétés et peuvent contenir des moisissures durant des années.

Les moisissures « ça profite »

Les moisissures saprophytes sont des champignons microscopiques se développant au détriment de matériaux comme le bois, les aliments, les papiers... et aimant les milieux particulièrement humides. Les moisissures causent ou aggravent des problèmes de santé : toux, asthme, allergies, maladies de la peau, vomissements, maux de tête... Les moisissures se reconnaissent par la vue (murs et plafonds décolorés) et par l'odeur (odeur de renfermé ou nauséabonde). Dans un premier temps, elles peuvent passer inaperçues au centre d'un canapé ou d'un matelas inondé.

A chaque déchet sa benne

Vous êtes tenté de tout mettre à la poubelle en vrac et de tourner la page le plus vite possible. Attention, pas de précipitation. Mettre de côté les biens qui n'ont pas été trop endommagés ou ayant une véritable valeur financière ou sentimentale (bibelots, vaisselles, meubles de qualité...). Une fois le gros du nettoyage terminé, il sera envisageable de les sauver.

Etre attentif aux recommandations et aux consignes de la mairie ou du syndicat intercommunal de collecte des déchets. S'ils ne viennent pas vers vous, prendre contact avec eux pour connaître les consignes de tri, les emplacements des bennes, les procédures d'évacuation des déchets, les sites de regroupement et les déchetteries mis à disposition, les horaires des tournées de collecte et d'ouverture des sites. Si la consigne est de faire des tas de déchets triés devant votre habitation, veiller à laisser de la place pour la circulation des engins de collecte.

Voici un exemple de tri des déchets

- Déchets dangereux : médicaments, produits de bricolage, jardinage, ménagers, d'entretien de piscine, emballages souillés... S'ils n'ont pas été mis en sécurité avant l'inondation (Voir fiche prévention), les placer dans un contenant étanche, séparé et identifié.
- Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) : réfrigérateur, congélateur, four, lave-linge, ordinateur, sèche-cheveux, grille-pain... Tout ce qui a une prise de courant ou des piles.
- Bois
- Ferraille
- Meubles
- Gravats : le nettoyage et l'évacuation de vos déchets peuvent durer plusieurs mois au gré des travaux de rénovation. Les gravats de démolition sont mélangés à des matériaux d'isolation (polystyrène, laine de verre, amiante pour les bâtiments anciens...) et sont des déchets. Ils doivent être orientés vers les filières réglementaires.

Si des déchets ont été contaminés par des hydrocarbures, des épandages d'une fosse septique, ou des produits dangereux divers, ils doivent être signalés d'une manière visible et résistante pour faciliter le travail du personnel de collecte.

Nettoyage de l'habitation

Le nettoyage de l'habitation pourra commencer lorsque l'eau stagnante, les biens endommagés et les déchets auront été évacués

- Arroser les surfaces d'abord à l'eau claire puis avec du détergent. Il est recommandé d'utiliser un détergent tout usage inodore pour ne pas masquer les odeurs de moisissures.
- Les endroits où l'eau a stagné doivent être nettoyés avec une attention particulière.
- Pour enlever les moisissures, il est possible d'utiliser de l'eau de javel. A noter que les guides canadiens de remise en état de l'habitation déconseillent l'utilisation de l'eau de javel et recommandent l'utilisation d'un liquide vaisselle ou d'un détergent tout usage.

Les dangers de l'eau de javel

- Utiliser de l'eau de javel diluée (1/5 d'eau de javel pour 4/5 d'eau froide ou tiède) en utilisant masque, gants, combinaison de protection et en faisant attention aux vapeurs.
- Si le nettoyage de surfaces et objets souillés est difficile, la concentration en eau de javel ne doit être augmentée que très légèrement.
- Rincer abondamment à l'eau propre si elle est rétablie, sinon au moins avec de l'eau claire.
- Ne jamais mélanger d'eau de javel à des produits ammoniacaux, car les vapeurs qui s'en dégagent sont toxiques ! L'ammoniaque peut être présent dans les teintures pour cheveux, les engrais, les lave-vitres, les produits de rénovation de meubles et métaux...

D'après Face au risque inondation, élaboré votre plan familial de mise en sécurité - Agence de l'eau Loire-Bretagne

Récupérer ce qui est récupérable

- Laver les vêtements plusieurs fois et les faire sécher au soleil si possible (les rayons ultraviolets ont un pouvoir désinfectant).
- Pour les appareils et installations électriques les moins endommagés, bien les sécher avant de les remettre sous tension. Si l'eau n'a pas noyé le moteur de l'appareil, il peut être récupérable, c'est parfois le cas des réfrigérateurs.
- Les meubles de bonne qualité peu endommagés peuvent être rincés et séchés doucement. Pour accélérer le séchage, ouvrir les tiroirs sans les enlever afin de ne pas déformer le meuble. Le mobilier en panneaux de particules inondé est un déchet.
- Pour les documents importants, il faut absorber le maximum d'eau en les plaçant sur des feuilles sèches et vierges. Si le temps manque, les placer au congélateur dans un emballage. Faire attention à ne pas les mettre au contact d'aliments. Si des moisissures ont déjà proliféré sur vos papiers, se concentrer sur la récupération de l'information qu'ils contiennent. Contacter votre notaire pour déterminer quels documents peuvent être conservés sous forme de copies certifiées conformes.
- Pour les livres de valeur, la situation est difficile mais des mesures de récupération partielles existent. Se référer à la page 34 du guide « Nettoyer sa maison après une inondation » – Société Canadienne d'Hypothèques et de Logement (Canada) et à la page 6 du guide « After the disaster: a guide for residents and small businesses about managing debris waste » – Environmental Protection Agency (Etats-Unis).

Voici une liste de documents utiles pendant la phase de retour à la normale

- **Réintégrer les constructions en toute sécurité** – Direction Générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction : www2.logement.gouv.fr/publi/accesbat/doc_pdf/inondations.pdf
- **Face au risque inondation, élaborer votre plan familial de mise en sécurité** – Guide méthodologique – Agence de l'eau Loire-Bretagne
www.eau-loire-bretagne.fr/espace_educatif/leau_et_vous/risque_inondation/
- **Centers for Disease Control and Prevention (Etats-Unis)** : www.cdc.gov (anglais & français)
- **Repairing your flooded home** – FEMA (Etats-Unis)
www.redcross.org/www-files/Documents/pdf/Preparedness/file_cont333_lang0_150.pdf (anglais)
- **Nettoyer sa maison après une inondation** – Société Canadienne d'Hypothèques et de Logement (Canada) www.schl.ca/fr/paex/inondation/loader.cfm?csModule=security/getfile&pageid=195932
- **Inondations - Guide de remise en état des bâtiments** – Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/guide_de_remise_en_etat.pdf
- **What to Do After the Flood** – Environmental Protection Agency (Etats-Unis)
www.epa.gov/privatewells/pdfs/fs_what-to-do-after-a-flood.pdf (anglais)
- **After the disaster: a guide for residents and small businesses about managing debris waste** – Environmental Protection Agency (Etats-Unis) http://www.nerc.org/documents/debris_management_guide.pdf (anglais)
- **Flood Cleanup and the Air in Your Home** – EPA (Etats-Unis)
www.epa.gov/iaq/flood/flood_booklet_en.pdf (anglais)

Sources

- Agence de l'eau Loire-Bretagne – 2006 - Face au risque inondation, élaborer votre plan familial de mise en sécurité – Guide méthodologique
www.eau-loire-bretagne.fr/espace_educatif/leau_et_vous/risque_inondation/
- Code de l'Environnement : L125-2, L125-5, L563-3
- Code Pénal : 521-1
- Robin des Bois – 2010 - Les déchets de la tempête Xynthia
www.robindesbois.org/dossiers/XYNTHIA_Robin_des_Bois_30sept10.pdf
- Robin des Bois & GEIDE - 2007 - Déchets post-catastrophe : risques sanitaires et environnementaux –
http://www.robindesbois.org/dechets_post_cata/dechets_post_cata.html
- Federal Emergency Management Agency - Fiche Ready Prepare Plan Stay informed – USA
- Garnier E. et al. Groupe de recherche SUBMERSIONS - juillet 2010 - La crise Xynthia à l'aune de l'histoire Enseignements et enjeux contemporains d'une histoire des submersions
http://securite-commune-info.info/documents/crues/Xynthia_RappParlemHistoire040710.pdf
- Loi Modernisation de la Sécurité Civile, Annexe Article 5



GEIDE post-catastrophe.
Association loi 1901